

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2003)

Heft: [2]: Rapport de gestion : Rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Autor: Nuspliger, Kurt / Krähenbühl, Renato / Schwob, Michel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418499>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Chancelier: Kurt Nuspliger
 Vice-chancelier: Renato Krähenbühl
 Vice-chancelier: Michel Schwob

2.1 Les priorités de l'exercice

La Chancellerie d'Etat est l'état-major du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, et elle assure la liaison entre ces deux organes. A ce titre, elle a organisé les cinq sessions du Grand Conseil et les 44 séances du Conseil-exécutif, dont 11 séances doubles. Le Conseil-exécutif a pris en tout 3672 arrêtés (4408 l'année précédente). En outre, la Chancellerie d'Etat a organisé 14 séances de réflexion d'une journée pour le Conseil-exécutif ainsi qu'une séance de réflexion de deux jours. Dans le domaine parlementaire, la Chancellerie d'Etat a soutenu le Grand Conseil dans ses travaux portant sur la révision du droit parlementaire. Le projet NOG 2000 a représenté un défi important pour le Grand Conseil. La révision partielle du droit parlementaire a permis d'effectuer les adaptations nécessaires. Parallèlement, la gestion des activités parlementaires a été améliorée. Enfin, les changements nécessités par la réduction de la taille du Grand Conseil à 160 membres ont été entrepris. La révision partielle de la loi sur le Grand Conseil a été débattue en première lecture les 17 et 18 novembre. Lors du vote final, le projet a été accepté par 93 voix sans opposition et 57 abstentions. La seconde lecture aura lieu lors de la session de février 2004.

S'agissant de la réforme gouvernementale, le Conseil-exécutif a examiné plusieurs modèles et a pris les premières décisions. La Chancellerie d'Etat a soutenu le Conseil-exécutif dans ces travaux et a demandé un avis de droit à l'Université de Berne. Un premier rapport intermédiaire sera livré au Grand Conseil en 2004.

Le 24 octobre, ont eu lieu les élections du Conseil national et du Conseil des Etats. Pour les élections du Conseil national, 21 listes ont été déposées (en 1999, 20; en 1995, 27; en 1991, 27), représentant 462 candidats et candidates (en 1999, il y en avait 443; en 1995, 583; en 1991, 571). La préparation et l'organisation des élections ont été placées sous la houlette de l'Office des services centraux. La collaboration avec les préfectures et les communes ainsi qu'avec la Bedag Informatik SA s'est très bien déroulée. Grâce aux améliorations apportées au logiciel KAWASYS, développé en co-opération avec la Bedag Informatik SA, et au fait que la majorité des communes ont opté pour des solutions informatiques pour le dépouillement, les résultats des élections ont pu être connus trois heures plus tôt que lors des élections du Conseil national de 1999. Les prestations de services sur Internet ont été largement développées. Pour la première fois, les résultats des élections ont également été publiés aux niveaux des communes et des districts.

S'agissant de NOG, les activités durant l'exercice se sont concentrées sur l'introduction des instruments FIS (Time, etc.) et sur la mise au point d'instruments de gestion internes (conventions de prestations, système de controlling).

Dans le domaine de la politique jurassienne, la préparation du projet de loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Biel a suivi son cours: la procédure de consultation s'est achevée en automne.

L'exercice a été marqué par l'organisation de la manifestation officielle qui, le 5 mars, a réuni plus de 500 invités pour marquer le 650^e anniversaire de l'entrée du canton de Berne dans la Confédération.

Le 9 décembre 2002, le Grand Conseil a pris connaissance, dans le cadre de l'ESPP, du fait que les Archives de l'Etat seront obligées de supprimer un poste dans le domaine de la salle de lecture, de la généalogie et des armoiries familiales et d'économiser quelque 100000 francs par an. Par l'ACE du 6 août, le Conseil-exécutif a concrétisé cette volonté. Au cours de l'exercice, les bases légales

concernées ont ainsi été revues (ordonnance sur les Archives de l'Etat de Berne, nouveau règlement d'utilisation). L'ordonnance et le règlement entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Les adaptations effectuées visent à ce que les recherches généalogiques ne puissent être menées dorénavant que dans une moindre mesure aux Archives de l'Etat. L'offre de base proposée s'inscrit dans les limites de la législation sur l'information. Les personnes effectuant des recherches peuvent toutefois toujours obtenir au prix coûtant des copies des microfilms des registres paroissiaux. Ces mesures se sont heurtées à une vive opposition de la part des généalogistes, qui ont adressé des lettres et des pétitions aux Archives de l'Etat, à la Chancellerie d'Etat ou au gouvernement, demandant l'abandon de ces mesures. Peu avant la fin de l'exercice, deux recours ont été déposés en la matière auprès de la Chancellerie d'Etat.

La nouvelle politique de communication du Conseil-exécutif et de l'administration a été également au centre des activités de l'exercice (cf. à ce sujet le rapport de l'Office d'information, ch. 2.2.4.1). La nouvelle politique adoptée par le Conseil-exécutif début mai constitue, avec les dispositions constitutionnelles ainsi que la législation sur l'information, la base d'une communication efficace et soucieuse d'économies.

Enfin, dans le domaine de l'égalité, l'accent a été mis sur la lutte contre la violence domestique, la promotion de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, l'égalité des chances entre les garçons et les filles dans le choix professionnel et sur l'égalité dans l'administration cantonale en tant qu'elle est employeur. L'écho très positif rencontré dans la population à l'occasion de la journée des filles ou des activités d'information portant sur la violence domestique ou sur l'accueil extrafamilial des enfants a renforcé ces orientations.

2.2 Rapport des offices

2.2.1 Office des services centraux (OSC)

2.2.1.1 NOG 2000

L'exercice a été marqué pour les domaines des finances, du personnel et du contrôle de gestion par l'introduction de l'instrument FIS de saisie du temps de travail et des prestations ainsi que par la mise en place d'autres instruments FIS. Par ailleurs, le chef du projet NOG et la contrôleur ont mis au point avec le concours des chefs d'office les conventions de prestations prévues pour être signées par le chancelier ainsi que le système de controlling pour la Chancellerie d'Etat. Les groupes de produits et produits approuvés par le Conseil-exécutif en ont constitué la base. A la Chancellerie d'Etat, tous les points essentiels en vue de l'exploitation d'essai de NOG en 2004 ont pu être clarifiés.

2.2.1.2 Mesures ESPP à la Chancellerie d'Etat

Suite à l'ESPP, la Chancellerie d'Etat a dû mettre en œuvre les mesures suivantes:

Office	Economies en CHF	Mesure
OSC (logistique, etc.)	44 000.–	Réduction à un guichet de la chancellerie et du service de vente des imprimés et donc suppression d'un demi-poste.
OSC (imprimés)	50 000.– plus 23 000.–	Examen des prestations fournies par la Centrale des imprimés et du matériel de bureau. Objectif: optimisation des mécanismes de travail et donc, économies.
OI	269 000.–	Economie de 10% dans tout le groupe de produits Communication. Suppression de 1,5 poste. Une stratégie à long terme dans le domaine de la communication a été définie par le Conseil-exécutif par l'ACE 1259/03 (nouveau concept de communication).
AEB	95 000.–	Suppression d'un poste dans le domaine de la salle de lecture, de la généalogie et des armoires familiales.
BEFH	33 900.–	Abandon des mesures égalitaires prévues au sein de l'administration (projet PARTE, Journée des filles, etc.).
Total: CHF 514 900.–		

Les économies ont déjà été réalisées (OSC) ou sont intégrées dans le budget 2004 et le plan intégré mission-financement 2005–2007 (OI et BEFH). S'agissant du domaine salle de lecture, généalogie et armoires familiales (AEB), un recours contre le règlement d'utilisation est encore pendant.

2.2.1.3 Elections et votations

Le volume de travail dans le domaine Elections et votations est soumis, comme c'est souvent le cas à la Chancellerie d'Etat, à de fortes variations. Le travail est exécuté principalement par un cercle restreint de personnes. Lors des années électorales, comme en 2003, du personnel de la Chancellerie d'Etat, de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, des préfectures et des communes est mis à contribution. Ce n'est que grâce à ce dispositif et au recours croissant à l'informatique qu'il est possible de maintenir cette structure organisationnelle peu coûteuse.

L'exercice a été également marqué par les élections de renouvellement général des préfectorales ainsi que des tribunaux d'arrondissement. Leur organisation a incomblé à l'Office des services centraux ainsi qu'à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques. Si, pour les autorités judiciaires, tous les postes ont pu être pourvus par élection tacite, un tour de scrutin public a été organisé dans le district de Fraubrunnen pour ce qui est des élections préfectorales.

Des votations fédérales ont eu lieu le 9 février et le 18 mai. Les résultats des élections et des votations sont consignés dans l'annexe E.

2.2.1.4 Politique et planification

La section Politique et planification a apporté son soutien au chancelier dans la planification, la préparation et le suivi des affaires du

gouvernement et du Grand Conseil, ce qui compte d'ailleurs parmi ses tâches permanentes. Durant l'exercice, en plus des affaires quotidiennes, l'essentiel des travaux a été consacré au suivi des projets «révision du droit parlementaire» et «réforme gouvernementale». S'agissant du premier projet, le chef de la section a dirigé un groupe de travail au sein de la Chancellerie d'Etat qui a soutenu le Bureau du Grand Conseil ainsi que la Commission de mise en œuvre NOG lors des travaux. Pour ce qui est de la réforme gouvernementale, il a soutenu le chancelier dans la direction du projet. Par ailleurs, le chef de la section a représenté la Chancellerie d'Etat au sein de plusieurs instances cantonales (telles que la Conférence de coordination espace-transports-économie ou le Groupe de contact entre le canton et les communes) et dans plusieurs groupes de projet (réforme de l'administration cantonale décentralisée, etc.) et a dirigé le secrétariat de la Conférence des Secrétaires généraux. En raison de la lourde charge de travail découlant des projets, les travaux dans le domaine de la planification politique générale ont dû être ajournés. L'adaptation du programme gouvernemental de législature au modèle de pilotage NOG IDEAL ainsi que la préparation du programme gouvernemental de législature 2007 à 2010 n'ont par conséquent pas pu être entamées durant l'exercice.

2.2.1.5 Ressources

2.2.1.5.1 Finances

Dans le domaine de finances, l'exercice a été surtout marqué par les travaux intensifs de préparation et de mise en œuvre liés à l'introduction de NOG. Les instruments FIS ont été testés en même temps que le controlling, ce qui a permis de recueillir des expériences précieuses. Par ailleurs, la Chancellerie d'Etat s'attache à développer une gestion des immobilisations. Enfin, les services financiers ont été préparés, au moyen de cours, à la mise en œuvre de la nouvelle procédure de planification qui aura lieu début 2004.

2.2.1.5.2 Ressources humaines

En collaboration avec l'Office du personnel, un atelier d'«optimisation des profils de poste dans l'administration cantonale» a été organisé pour les membres de la PEKO, afin qu'ils puissent en savoir plus sur la manière dont sont réalisés les profils de poste, discuter des optimisations possibles et définir des orientations pour revoir le guide des offres d'emploi.

Par ailleurs, l'organisation fonctionnelle de la «délégation officielle» a fait l'objet d'une discussion avec les secrétariats des Directions ainsi qu'avec le secrétariat du chancelier et a été optimisée.

Durant l'exercice, il y a eu peu de fluctuations dans le personnel de la Chancellerie d'Etat.

La réforme de la formation commerciale de base a été largement mise en œuvre. Grâce à la restructuration interne de la formation, il est possible d'offrir une place de formation de plus. Depuis août, six apprentis sont formés à la Chancellerie d'Etat. Par ailleurs, des stages courts et des journées portes ouvertes sont proposés. La Chancellerie d'Etat offre ainsi, comparativement, un grand nombre de places de formation.

2.2.1.5.3 Service au public

Suite à la mise en œuvre de la mesure ESPP «un guichet pour le public», un demi-poste a été supprimé. Par ailleurs, le stockage des actes législatifs a été réorganisé et la rationalisation de l'espace de travail a été planifiée. Les mécanismes de travail doivent ainsi être améliorés.

2.2.1.5.4 Administration de l'Hôtel du gouvernement

L'occupation des locaux de l'Hôtel du gouvernement a une nouvelle fois augmenté dans le domaine des salles de réunion (+135 réservations).

En mars, des visites de groupes ont été organisées à l'occasion du 650^e anniversaire de l'entrée du canton de Berne dans la Confédération. Comme ces visites ont rencontré un vif succès, elles sont proposées chaque mois au public depuis mai. Les visites de groupes ont depuis été en constante augmentation et il a fallu, dès le début de 2004, mobiliser des «guides» supplémentaires dans les rangs de la Chancellerie d'Etat.

En raison du départ à la retraite du concierge, le poste a été remplacé au 1^{er} août, ce qui a permis de mieux répondre aux exigences toujours plus élevées. Toutefois, il convient de ne pas oublier qu'il n'a été possible de venir à bout de la charge de travail croissante que grâce à l'engagement d'auxiliaires (personnel de service, responsables de vestiaire et concierges auxiliaires) et au recours à une entreprise de nettoyage.

Les infrastructures de l'Hôtel du Gouvernement sont pour certaines désuètes et des mesures s'imposent concernant les sanitaires, la cuisine, les salles de réunion et les installations techniques.

Un plan élaboré en collaboration avec l'Office des bâtiments vise à rénover progressivement ces infrastructures, malgré le peu de moyens financiers à disposition.

2.2.1.5.5 Informatique et centrale des imprimés

Informatique

Les activités se sont concentrées autour de la consolidation de l'exploitation avec le logiciel RENO (solution cantonale pour l'administration des infrastructures informatiques décentralisées), mis en place à la Chancellerie d'Etat, qui a été d'ailleurs la première des unités d'organisation à en bénéficier.

Fin 2003, le nouveau système de vote électronique du Grand Conseil a été mis en service. L'ordinateur, vieux de presque dix ans, a été remplacé par un système plus rapide et le logiciel a été remis à jour. Le nouveau système de vote électronique permet entre autres de passer plus rapidement d'un vote à un autre.

Centrale des imprimés

La priorité a été donnée durant l'exercice à la stabilisation des nouvelles structures. Bien que sa superficie ait été réduite de presque de moitié, le stock de papier reste fonctionnel grâce à une réorganisation des articles en stock.

2.2.2 **Office des services linguistiques et juridiques (OSLJ)**

2.2.2.1 Représentation des deux langues nationales au sein du personnel cantonal

Le Service SOS-F (recrutement de personnel francophone) limite ses activités à contrôler périodiquement que les mises au concours des postes de l'administration centrale aient lieu dans les deux langues officielles. Dans la plupart des cas, les consignes de publication dans les deux langues sont respectées. Lorsqu'il a constaté des manquements, le Service SOS-F a rappelé aux services administratifs concernés leurs obligations en la matière.

2.2.2.2 Traduction

Le Service central de traduction s'est concentré sur ses tâches ordinaires. Il convient de relever les fluctuations de plus en plus marquées dans le volume de travail.

2.2.2.3 Terminologie

Le service a poursuivi l'alimentation et la mise à jour de LINGUA-PC, même si cette tâche est rendue difficile du fait des nombreuses demandes ponctuelles («SOS Terminologie») et des corapports auxquels le service participe.

Depuis le début de l'année, le SCTerm s'occupe de négocier les licences pour des dictionnaires et d'autres ressources sur CD-ROM pour l'ensemble de l'administration cantonale. Une première étape a été franchie: le *Petit Robert* et le *Publicus* sont accessibles en ligne par les réseaux cantonaux; ils devraient être complétés cette année par d'autres outils.

La cheffe du SCTerm a participé aux réunions du *Rat für deutschsprachige Terminologie, RaDT* (avril, novembre) et à la rencontre annuelle organisée par le groupe *CompuTerm* (novembre). Dans le cadre du RaDT, elle a participé à l'élaboration du profil du terminologue. En avril et en octobre, elle a participé aux réunions de l'*Organne de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public*.

2.2.2.4 Service juridique

Le projet de loi sur le statut particulier a été envoyé en procédure de consultation en été. L'évaluation en est achevée. Suite au rapport sur l'introduction du droit de vote pour les personnes étrangères dont le Grand Conseil a pris connaissance en juin, les modifications constitutionnelles et législatives nécessaires ont été préparées et seront envoyées en consultation au printemps 2004. Le module 7 des Directives sur la procédure législative (Législation NOG) a été publié en avril. La réduction décidée par le rapport ESPP des prestations des Archives de l'Etat a nécessité des travaux préparatoires auxquels le Service juridique a contribué. Le nombre de recours déposés durant l'exercice, deux, est inférieur à la moyenne des années précédentes. Le projet de renouvellement du matériel et des logiciels du système informatique de gestion du Recueil systématique des lois bernoises (RSB) a été mené tout au long de l'année et devrait s'achever au printemps 2004.

2.2.2.5 Participation politique

Le Conseil régional a dû faire face à la situation créée par la démission de son secrétaire, Monsieur Jean Stöpfer, avec effet au 31 mars (fin de la période probatoire). Celui-ci a été remplacé dès le 1^{er} août par Monsieur Patrick Gsteiger. Le Conseil régional a tenu neuf séances plénières, auxquelles s'ajoutent les séances du Bureau (11), des commissions et délégations (35), et les conférences de presse (6).

2.2.2.6 Relations extérieures

La collaboration intercantonale a été marquée par la préparation des quatre séances du Bureau de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), des quatre séances ordinaires de l'Assemblée plénière et d'une séance plénière extraordinaire. Le canton de Berne est représenté dans les deux organes en la personne de Monsieur le conseiller d'Etat Werner Lugimbühl.

Au niveau national, les activités de la CdC se sont concentrées sur la coordination du référendum cantonal contre le train de mesures fiscales 2001, sur le programme de législature 2003–2007 de la Confédération ainsi que sur la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT). Sur le plan international, la CdC a dû se pencher sur l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes en raison de l'élargissement de l'UE et accompagner les négociations sur les accords bilatéraux II. Le déménagement des bureaux de la CdC à Berne au début de l'année ainsi

que la restructuration dont a fait l'objet le secrétariat lui ont permis de faire entendre davantage sa voix à la Confédération.

Quant à la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), ses séances régulières préparatoires permettent d'institutionnaliser la coordination des cantons de Suisse occidentale au sein de la CdC. Cette collaboration ainsi que les activités de lobbying auprès des autorités fédérales doivent être poursuivies et étendues l'an prochain: la CGSO a chargé ses responsables administratifs de rédiger des propositions en ce sens.

Pour la Conférence TransJurassienne (CTJ), l'exercice a été marqué par la mise sur pied du programme de coopération 2004–2007, qui a sollicité le concours de plusieurs groupes de travail. L'adoption du programme est fixée au 16 janvier 2004. Par ailleurs, le 1^{er} novembre, le canton de Berne (représenté par Monsieur le conseiller d'Etat Mario Annoni) a passé la présidence au canton du Jura. De plus, les échanges de jeunes ont été renforcés à la faveur de manifestations sportives dans l'Arc jurassien et la mise en œuvre du programme INTERREG III A tout comme les activités de lobbying concernant la liaison TGV Berne–Pontarlier–Paris ont été étayées. De même, le programme transfrontalier «Agritourisme» a été consolidé.

Le soutien apporté à la Députation bernoise au sein des chambres fédérales a été maintenu, et même renforcé. Ainsi, le Service de coordination a organisé durant l'exercice deux rencontres réunissant les membres du Conseil des Etats et du Conseil national avec le Conseil-exécutif. Les répercussions financières pour le canton du train de mesures fiscales 2001 et du programme d'allégement budgétaire 2003 ainsi que l'adoption de la RPT ont été au centre des débats.

Les parlementaires fédéraux ayant beaucoup apprécié ces entretiens directs avec les membres du gouvernement, ces rencontres doivent de nouveau avoir lieu au cours de la prochaine législature. Elles contribuent en effet à un rapprochement des parlementaires fédéraux avec le gouvernement et l'administration du canton et permettent de mieux défendre les intérêts cantonaux.

Dans le cadre de séminaires de formation continue et de perfectionnement du personnel fédéral, le chef du Service de coordination a eu l'occasion de parler des répercussions de l'intégration européenne sur les cantons, ce qui devrait permettre de sensibiliser les cadres fédéraux à la question de la participation des cantons aux décisions de politique extérieure et, en particulier, aux négociations avec l'UE.

Par ailleurs, le Service de coordination a continué son travail de pilotage du groupe de travail tripartite Confédération-canton-Ville, lequel est chargé de clarifier la question du statut de la ville fédérale et de rédiger des propositions à l'attention des autorités politiques. Le rapport du 19 août met un terme à la première phase des travaux. La prochaine étape est prévue pour 2004 avec une étude externe sur les aspects positifs et négatifs du statut de la ville fédérale. S'agissant des relations internationales, la Bulgarie a été à l'honneur grâce à une collaboration qui s'est intensifiée dans le domaine du développement des droits populaires. Le chef du Service de coordination a soutenu sur place, en collaboration avec le responsable des élections et votations de la Chancellerie d'Etat et des spécialistes de la Ville de Berne, le projet *Référendum*. Avec l'aide de l'organisation *Balkan Assist*, la visite d'une délégation du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, accompagnée du chef du Service de coordination, à l'assemblée nationale bulgare ainsi que dans des communes de la région partenaire a même pu être organisée.

Au printemps, un groupe d'experts et de journalistes bulgares a séjourné dans le canton de Berne afin d'observer le déroulement des votations fédérales.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'échanges «CENTURIO» de l'Assemblée des Régions d'Europe, deux jeunes femmes bulgares – l'une travaillant dans une commune, l'autre dans une association nationale de communes, avec lesquelles des contacts avaient déjà été noués – ont effectué en automne un stage de deux semaines au Service de coordination. Elles ont pu avoir un aperçu

du système politique du pays et, plus particulièrement, se rendre compte de la manière dont sont réparties les compétences financières et fiscales entre la Confédération, les cantons et les communes.

Enfin, le Service de coordination a organisé dans le canton de Berne le voyage d'études d'une délégation de parlementaires de Saxe sur le thème de la santé et des questions sociales. De manière générale, les activités d'information de délégations scientifiques ou politiques étrangères ont pris de l'ampleur durant l'exercice. Le Service de coordination a ainsi accueilli des délégations venant de Russie, de Géorgie, du Japon, de Thaïlande, des Philippines, du Népal ou de la République tchèque.

2.2.3 Archives de l'Etat (AEB)

2.2.3.1 Relations publiques

Les festivités du 650^e anniversaire de l'alliance perpétuelle que Berne a conclue avec les trois cantons primitifs ont fortement absorbé le personnel des Archives de l'Etat. Le point d'orgue a indubitablement été la participation à l'exposition temporaire au Musée historique de Berne: «Guerre et paix – Berne et les Confédérés», puisque les Archives de l'Etat ont eu ainsi l'occasion de présenter leurs plus belles pièces à un large public. L'exposition et les manifestations annexes ont attiré quelque 70000 personnes. Un numéro spécial des cahiers du musée est paru pour la circonstance. Intitulé également «Guerre et paix», il renferme de nombreux articles rédigés par les universitaires des Archives de l'Etat. A la satisfaction générale, une version française de ce cahier a pu également être publiée à temps. La fréquentation record de l'exposition et les chiffres de vente de la publication viennent récompenser le personnel des Archives de l'Etat du surcroît de travail.

Plusieurs universitaires ont aussi été associés à la rédaction de la publication scientifique «Berne mutige Zeit – Das 13. und 14. Jahrhundert neu entdeckt». Ce livre cadeau du 650e anniversaire a suscité d'excellentes critiques, de la part aussi bien du public que des spécialistes.

Pendant les festivités, des groupes ont pu visiter l'Hôtel du Gouvernement sous la conduite de diverses personnalités et de classes. La documentation destinée aux guides avait été préparée par les Archives de l'Etat.

Au demeurant, des cours et des visites ont été organisés aux Archives de l'Etat comme à l'ordinaire. Il importe de signaler le cours de paléographie donné au printemps en collaboration avec l'Office de gestion et de surveillance et destiné au personnel des bureaux du registre foncier. En novembre et en décembre, la centaine de jeunes suivant un apprentissage commercial dans l'administration cantonale a visité, répartie en plusieurs groupes, les Archives. En tout, ce sont 36 visites, menées pour certaines en plusieurs groupes et en différentes langues, qui ont permis à quelque 700 personnes de découvrir les Archives de l'Etat au cours de l'exercice.

2.2.3.2 Classement, description et communication

Comme l'an dernier, les versements dépassent largement la moyenne: l'accroissement des fonds se chiffre à 705 mètres linéaires (contre 606 l'an dernier), dont 615 versés par les services cantonaux (496). Les volumineuses archives de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, transférées aux Archives de l'Etat à la suite de la centralisation de cette unité, méritent une mention particulière.

Le classement et la description des documents prennent l'essentiel des forces des Archives, si bien qu'à moyen terme, les objectifs NOG ne pourront être atteints que moyennant le recours à de nouveaux outils informatiques.

S'agissant des visites, le record de l'an dernier n'a pas été battu, mais presque égalé: 6383 visites en salle de lecture contre 6462 en 2002. Le jour de la plus forte affluence (14 octobre), 60 personnes se disputaient les 42 places des deux salles de lecture. La mise en œuvre des mesures ESPP dans le domaine de la généalogie devrait faire baisser les chiffres l'an prochain.

2.2.3.3 Protection des biens culturels

Cette année encore, des cours ont été organisés en collaboration avec l'Office de la sécurité civile et militaire pour former des spécialistes de la protection des biens culturels. A nouveau les prestations fournies par les Archives de l'Etat dans le domaine de la restauration et de la conservation ont suscité un vif intérêt. L'incertitude règne encore sur la forme que prendra à l'avenir l'instruction de ces spécialistes dans les organisations régionales de protection civile. Quoi qu'il en soit, les Archives de l'Etat sont toujours prêtes à mettre leur expérience et leur savoir-faire à disposition.

En janvier, les Archives de l'Etat ont reçu en don 52 bobines de films publicitaires de Berne Tourisme et des organisations qui l'ont précédé. Les films les plus anciens étaient malheureusement très endommagés par un processus de vieillissement avancé et par leur utilisation fréquente. Sollicitée, la fondation BLS a accepté de verser 10 000 francs pour soutenir un projet de conservation préparé par les Archives de l'Etat. Les travaux les plus urgents ont pu être entrepris et pour certains menés à bien avant la fin de l'exercice. Le projet de longue haleine visant la conservation des cartes et des plans se poursuit dans la mesure du possible. Comme la plupart des projets à long terme, il a dû, pendant l'année écoulée, céder la priorité aux activités en rapport avec les festivités du 650^e anniversaire.

2.2.4 Office d'information (OI)

2.2.4.1 Généralités

La concrétisation des recommandations formulées par le Conseil économique à l'automne 2001 dans un concept de communication pour le canton de Berne a été la priorité stratégique de l'année sous rapport. Le schéma global relatif à la communication stratégique et opérationnelle du canton, disponible à l'état de projet à la fin 2002 grâce à un concours externe, a été retravaillé, affiné et adapté aux possibilités financières du canton au cours du premier semestre 2003. Le document adopté début mai par le Conseil-exécutif (ACE 1259/03) fixe la future stratégie de communication du gouvernement et définit les grandes orientations des activités de l'administration en la matière. L'Office d'information a entrepris la mise en œuvre et la réalisation progressive du concept à partir du début de l'été. Il a en priorité concentré l'information des médias sur l'essentiel, priorité qui a trouvé sa concrétisation opérationnelle début novembre (cf. point 2.2.4.2.1). Il a aussi préparé la réalisation de nouveaux outils de communication pour 2004 et s'est réorganisé avec effet au 1^{er} janvier 2004. L'avenir dira si les activités existantes et les tâches supplémentaires peuvent être accomplies dans un même souci de qualité avec un effectif constant.

L'information des médias a constitué, en 2003 aussi, le poids lourd en termes de communication externe. L'organisation et l'exploitation du centre médias lors des élections fédérales du 19 octobre ainsi que les travaux de contenu et de mise en page d'Internet, dont l'importance s'est encore accrue, ont également mobilisé l'office (cf. point 2.2.4.2.2).

Par ailleurs, l'Office d'information a mis son savoir technique au service de l'organisation et des groupes de travail chargés des activités du 650^e anniversaire de l'entrée de Berne dans la Confédération.

Il convient également de signaler la mise en œuvre du concept de communication interne et du projet-pilote NOG-OI (sixième année d'expérimentation).

2.2.4.2 Communication externe

Les décisions du Conseil-exécutif relatives à la mise en œuvre du nouveau concept de communication ont permis de transformer les postes à durée déterminée et axés sur un projet dans le domaine d'Internet (atelier Web) en embauches à durée indéterminée. Les conditions ont ainsi été créées pour appliquer le nouveau concept avec du personnel expérimenté et motivé.

2.2.4.2.1 Médias

Le temps consacré aux activités de conseil a été relativement important tandis que les travaux courants d'information ont de nouveau exigé à la fois beaucoup de souplesse et de disponibilité de la part des collaborateurs et collaboratrices de l'OI. L'année sous revue a particulièrement été marquée par la mise en œuvre des nouvelles «Directives pour l'information des médias», qui font partie intégrante de l'ACE 1259/03 «Communication stratégique et opérationnelle et optimisation du travail média». Dans cette optique, un nouveau produit intitulé «Nouvelles de l'administration» a été proposé aux médias. Celui-ci consiste en un communiqué hebdomadaire groupant plusieurs informations brèves d'importance secondaire. L'OI concrétise ainsi un objectif du gouvernement qui souhaite privilégier la qualité de l'information plutôt que la quantité. Ces nouveaux instruments ont été mis en application début novembre; ils ne déployeront donc véritablement leurs effets qu'en 2004. C'est pourquoi, durant l'année sous revue, l'OI a tout de même engagé l'essentiel de ses ressources dans la planification, la préparation et la mise en œuvre de 70 conférences de presse ainsi que dans la rédaction et la traduction de 466 communiqués de presse totalisant 649 pages. La plupart de ceux-ci ont été envoyés aux abonnés (97 de langue allemande, 82 de langue française) par télécopie et courrier électronique; le courrier postal est devenu l'exception. La quasi-totalité de la documentation relative aux conférences de presse est mise à la disposition des rédactions via Internet.

2.2.4.2.2 Relations publiques

L'importance d'Internet en tant que source d'information rapide et essentielle n'a cessé de croître. L'offre du canton a pu une nouvelle fois être élargie. L'exercice a été marqué par l'introduction du système de gestion du contenu (Content Management System CMS) et les travaux préparatoires considérables de migration des différentes pages cantonales vers ce système. Si on y ajoute les directives WWW adoptées en 2003 par le Conseil-exécutif, le secteur des relations publiques dispose ainsi d'instruments importants en vue d'une uniformisation des pages cantonales sur Internet. Un autre jalon a été posé avec la mise en réseau des offres cantonales avec le Guichet virtuel de la Confédération, www.ch.ch. Ce lien exige un contrôle de la qualité rigoureux et un travail important en ce qui concerne le portail Internet du canton (liste des thèmes) et les sites des Directions. Du point de vue des ressources, les élections au Conseil national et au Conseil des Etats du 19 octobre ont fortement sollicité l'office. Le site cantonal a été visité près de 24 000 fois en peu de temps durant le week-end électoral. En 2003, plusieurs offres Internet telles que le recueil systématique des lois bernoises BELEX ont par ailleurs été revues.

S'agissant des publications, un dépliant en trois langues promouvant l'image du canton, publié en janvier 2004, a été préparé pour la première fois. Plusieurs publications ont en outre été éditées ou mises à jour, notamment la brochure «Le Conseil-exécutif» et les

dépliants «Le canton de Berne en bref» et «L'Hôtel du gouvernement» (une brève description du siège gouvernemental en quatre langues).

La révision de l'identité visuelle du canton (Corporate Design CD), dont la Chancellerie d'Etat a été chargée par le Conseil-exécutif, revêt une importance stratégique (ACE 1259/03). Elle a en premier lieu requis un état des lieux des publications imprimées par l'administration cantonale. On a ensuite évalué de nouvelles procédures, plus simples, afin de produire à moindre coût et d'élaborer des outils pour la création de publications.

Un soutien technique a par ailleurs été apporté à la reprise des visites de l'Hôtel du gouvernement, qui connaissent un grand succès. Des mesures de marketing et de conseil en relations publiques ont également été mises en œuvre. L'activité générale de conseil en matière de communication et l'élaboration d'outils de communication ont été développées avec succès et une coopération interdirectionnelle a pu être lancée. L'office a notamment conseillé la commission de mise en œuvre NOG lors de l'élaboration d'un concept de communication pour le transfert électronique de l'information.

2.2.4.3 Communication interne

La réorientation de la communication interne lancée en 2001 s'est poursuivie: l'Office d'information a publié, en collaboration avec l'Office du personnel, des informations de base destinées aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices (brochure avec des annexes sur les conditions d'engagement et des informations sur chacune des Directions). La dernière grande mesure porte sur la mise sur pied d'un portail Intranet, qui a également commencé. Dans un premier temps, il est prévu de réaliser une version simple, qui, pour l'essentiel, donnera accès aux offres existantes.

Outre les six numéros du magazine du personnel «BE-info», le «BE-info: FLASH», outil d'information immédiate du personnel, a été produit à neuf reprises. Le renforcement de l'information sur l'actualité du personnel, entrepris l'année précédente, s'est donc poursuivi en 2003. La lettre d'information «info.oi» a, pour sa part, été publiée deux fois durant l'année sous revue, avec la nouvelle stratégie de communication du Conseil-exécutif comme thème principal. L'atelier pilote sur l'information interne et la communication en tant que tâches de direction mis sur pied en collaboration avec l'Office du personnel a suscité un écho positif et a donc été intégré dans l'offre centrale de cours de l'Office du personnel.

La revue de presse hebdomadaire «BE-reflets» est parue 46 fois, et elle a été diffusée à 410 abonnés et abonnées. Au total, 69 revues de presse spéciales ont été produites dans le sillage des conférences de presse du canton. Une réorganisation de la revue de presse a été entreprise. Cette dernière sera davantage axée sur l'actualité et les besoins de la clientèle. Le passage à une base de données Internet est également étudié.

2.2.5 Secrétariat du parlement (SP)

Se reporter à la partie C, Rapports spéciaux.

2.2.6 Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH)

2.2.6.1 Généralités

Au quotidien, le Bureau de l'égalité se voue à la communication de renseignements et d'informations à un vaste public. La communication à l'adresse du grand public était concentrée cette année sur la violence conjugale et sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ce choix a suscité un écho positif. Le Bureau a par ailleurs participé à divers projets de l'administration, ce qui a permis

l'intégration de la thématique de l'égalité, en particulier dans les domaines du choix et de la formation professionnels et de la politique du personnel. S'agissant des prises de position relatives aux projets d'actes législatifs, le Bureau a mis l'accent sur la législation sur le personnel et sur la formation du corps enseignant ainsi que sur les projets importants dans la perspective de la violence conjugale.

2.2.6.2 Activités particulières

Le Bureau s'est investi cette année encore dans le *Projet d'intervention bernois contre la violence domestique*, assurant le relais de la campagne «Stop violence domestique» menée par le Centre suisse de prévention de la criminalité. S'alignant sur les tendances à l'échelle nationale, la Police cantonale pratique désormais la doctrine qui privilégie l'enquête par rapport à la médiation; 1400 agents et agentes ont suivi une formation spécifique. Un projet de modification de la loi sur la police, visant, à l'initiative du Projet d'intervention, l'intégration de dispositions concernant l'expulsion hors du domicile conjugal et l'éloignement de l'agresseur a été envoyé en procédure de consultation par le Conseil-exécutif. Lors de divers cours de perfectionnement et manifestations, le Projet d'intervention a diffusé des informations sur les possibilités d'intervention des pouvoirs publics en cas de violence domestique. Cette stratégie d'information a été complétée par la publication d'un dépliant en douze langues qui récapitule les secours proposés dans le canton (répertoire des secours en cas de violence domestique). Quelque 66 000 exemplaires de ce dépliant ont été diffusés. A l'automne, le Projet d'intervention a été transféré de la Chancellerie d'Etat à la Direction de la police et des affaires militaires qui lui a fourni les ressources nécessaires pour la direction du projet.

La troisième édition nationale de la *Journée des filles* s'est déroulée le 13 novembre. Lancée par 16+, le projet de places d'apprentissage des bureaux cantonaux de l'égalité, cette journée a pour but de faire découvrir le monde du travail aux jeunes filles. Dans le canton de Berne, la Journée des filles a mobilisé environ 1500 entreprises, dont l'administration cantonale. Les membres du corps enseignant ont été encouragés à aborder la question de la répartition des rôles avec les garçons. Cette année encore, la presse bernoise a largement répercuté l'événement.

Le Bureau s'est attaché comme toujours à ce que la documentation et les projets concernant les spécificités féminines et masculines de la préparation au choix professionnel soient intégrés à la formation et au perfectionnement du corps enseignant. Les projets *Avanti*, *Tekna* et *La formation en équipe* (organisation de réunions de parents) ont été testés dans plusieurs régions. Ces projets ont tous pour objectif de sensibiliser les filles, les garçons et les adultes de leur entourage aux stéréotypes du choix professionnel et d'éliminer ces stéréotypes.

On n'avait jusqu'à maintenant jamais répertorié, dans le canton de Berne, les structures d'accueil extra-familial des enfants ni les centres de consultation susceptibles de répondre aux questions se posant en rapport avec la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Cette lacune est maintenant comblée grâce à la publication d'une brochure dont 5750 exemplaires ont été diffusés à ce jour. Une manifestation sur ce même thème de la conciliation a été organisée à l'adresse des hommes de l'administration cantonale, avec le concours du projet «Hallo Pal». Ce faisant, le Bureau tient compte des besoins croissants des pères de concilier paternité, vie de couple et vie professionnelle.

Les directives de 1995 pour l'amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes constituent la base de la promotion de l'égalité dans l'administration cantonale. Les directives définissent des principes et prévoient des mesures pour favoriser l'égalité des chances et l'égalité des sexes dans l'administration. Suite aux mesures ESPP concernant le Bureau de l'égalité et compte tenu également des tendances actuelles en matière d'égalité, le Bureau a préparé une nouvelle stratégie concernant l'égalité dans

l'administration cantonale. Cette stratégie vise à déléguer la responsabilité de l'égalité aux cadres et aux responsables des ressources humaines et à mettre en place un système de controlling sur le modèle de NOG. En suivant cette stratégie, l'administration du canton de Berne devrait conserver son attrait face à l'administration de la Ville de Berne et à l'administration fédérale.

2.2.6.3 Commission cantonale de l'égalité

La Commission de l'égalité s'est concentrée sur plusieurs priorités durant l'exercice: la formation, la violence, l'économie et la migration.

Le groupe de travail Formation s'est concentré sur la révision des bases légales: loi sur la Haute école pédagogique et loi sur la formation des adultes. Le groupe de travail Violence a organisé en mars une journée de perfectionnement très réussie à l'adresse des spécialistes du travail social, manifestation qui a permis de réaliser une des recommandations du Troisième rapport sur la violence. Le groupe de travail Economie œuvre toujours au transfert du projet PARTE (projet de l'administration cantonale destiné à favoriser le temps partiel qualifié) au secteur privé. Il n'a toutefois pas réussi à trouver de PME disposée à mener un projet pilote. Le groupe de travail Migration, enfin, se concentre actuellement sur la situation des migrantes victimes de violence domestique et prépare des recommandations à ce sujet. La Commission a par ailleurs entamé une collaboration avec son homologue jurassienne, collaboration qui s'est traduite par l'organisation cet automne à Tramelan d'un colloque intitulé «L'égalité en pratique dans l'entreprise».

2.3 Ressources humaines

2.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2003

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Postes à 100% Hommes	Femmes	Total
Office des services centraux ¹	22	14	21,20	10,40	31,60
Office des services linguistiques et juridiques ²	8	10	7,20	6,70	13,90
Archives de l'Etat	11	5	10,00	3,20	13,20
Secrétariat du parlement	1	7	1,00	4,20	5,20
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	-	3	-	2,25	2,25
Total intermédiaire I	42	39	39,40	26,75	66,15

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre Hommes	Femmes	Postes à 100% Hommes	Femmes	Total
Conseil-exécutif	4	3	4,00	3,00	7,00
Office d'information (NOG)	8	3	7,10	2,10	9,20
Total intermédiaire II	12	6	11,10	5,10	16,20
Total intermédiaire I	42	39	39,40	26,75	66,15
Total au 31. 12. 2003 (avec le Conseil-exécutif)	54	45	50,50	31,85	82,35
Total au 31. 12. 2003 (sans le Conseil-exécutif)	50	42	46,50	28,85	75,35
Comparaison avec l'exercice précédent	52	41	47,22	28,05	75,27

¹ Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.

² Y compris le secrétariat du Conseil régional.

Tableau 2: Gestion des postes 2003

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve ¹
Office des services centraux ²	2927,93	2883,90	44,03
Office des services linguistiques et juridiques ³	1674,84	1614,00	60,84
Archives de l'Etat	1236,00	1142,96	93,04
Secrétariat du parlement	681,60	667,18	14,42
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	184,80	230,40	- 45,60
Total intermédiaire	6705,17	6538,44	166,73
Office d'information (NOG) CHA réserve de points du CE, transit	1130,40	1149,60	- 19,20
Total Chancellerie d'Etat au 31. 12. 2003	7835,57	7688,04	147,53

¹ Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

² Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.

³ Y compris le secrétariat du Conseil régional.

⁴ Sans les points de réserve du Conseil-exécutif.

2.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Aucun changement à signaler.

2.3.3 Formation

La Chancellerie d'Etat a mis sur pied un cycle de formation destiné à son personnel. Les modules suivants ont été dispensés cette année: «La Constitution cantonale et les tâches de la Chancellerie d'Etat», «Le Grand Conseil et le Conseil-exécutif», «Berne, un canton bilingue» et «Le Secrétariat du parlement».

L'Office d'information a organisé, en collaboration avec l'Office du personnel, trois cours destinés aux cadres de l'administration: un sur les relations avec les journalistes de la télévision, un sur les relations avec les journalistes de la radio et un sur les relations avec les journalistes d'investigation. Un quatrième cours a été organisé sur plusieurs jours avec le canton du Jura au sujet des relations avec les médias. L'Office d'information a par ailleurs présenté un module consacré aux médias qui s'intègre à un cours de plusieurs jours destiné aux cadres. Il a également présenté une communication sur l'information dans les processus de réforme, dans le cadre d'une journée de réflexion stratégique organisée par l'Office du personnel pour les cadres supérieurs.

2.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Pour mettre en œuvre les directives de 1995 pour l'amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes, la Chancellerie d'Etat s'est dotée d'un plan d'action. Ce dernier a été intégré dans les conventions de prestations et dans le système de controlling de la Chancellerie d'Etat.

2.4 Programme législatif

Etat au 31 décembre 2003

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
Projets prévus par le programme gouvernemental de législature		
- Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Biel/Bienne (LStP)	2	juin 2004
- Loi sur les droits politiques (LDP)	-	avril 2005
- Loi sur le Grand Conseil (LGC)	4	février 2004
- Loi sur les publications officielles (LPO)	-	non encore définie
0 = les travaux n'ont pas encore débuté 1 = en cours d'élaboration 2 = en procédure de consultation 3 = adopté par le Conseil-exécutif 4 = prévisé par la commission	5 = adopté par le Grand Conseil 6 = le délai référendaire n'est pas encore échu 7 = en attente de la votation populaire 8 = renvoyé	

2.5 Projets informatiques (aperçu)

Etat au 31 décembre 2003

Service Projet/Application	Investissement ¹ milliers de fr.	Total des coûts de production ² milliers de fr.	Coûts de production ² durant l'exercice milliers de fr.	Durée de réalisation
Projekt Belex II (renouvellement du matériel et des logiciels)	130	-	-	Printemps 2004
Belex sur Internet (amélioration de la présentation)	20	20	Réalisé	
GROWA	17	Pas chiffré	-	2003-2005

¹ Chiffres selon le plan informatique et le plan des investissements

² Le compte suivant est concerné:
a compte 3158 (entretien/réparation/entretien de l'équipement informatique)
b compte 3188 (prestations informatiques de tiers)

2.6 Contrôle des résultats de subventions cantonales

La Chancellerie d'Etat n'a procédé à aucune analyse, ni sommaire, ni détaillée.

2.7 Autres projets importants (aperçu)

La Chancellerie d'Etat s'est dotée d'une charte, document qui a été rédigé avec la participation du personnel.

2.8 Interventions parlementaires (motions et postulats)

2.8.1 Classement de motions et de postulats réalisés

Grand Conseil

Postulat 227/96 Reber (Commission des finances), du 2 septembre 1996: Pour l'indépendance du Secrétariat du parlement (adopté le 4.11.1996; prolongation de délai jusqu'en 1999 accordée le 16.11.98).

Motion 251/96 Seiler, Bönigen, du 4 novembre 1996: Abonnement général (adoptée le 28.4.1997; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Postulat 113/97 Voiblet, Reconviller, du 18 juin 1997: Absence prolongée des Romands à la présidence du Grand Conseil (le point 1 a été retiré; le point 2 a été adopté le 19.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 130/97 Pauli, Nidau, du 1^{er} septembre 1997: Pour plus de transparence dans les messages destinés au peuple (le point 1 a été adopté; le point 2 a été rejeté le 19.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 223/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Motivation de l'urgence des interventions parlementaires (adoptée le 21.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 224/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Traitement urgent des interventions déposées par les commissions (adoptée sous forme de postulat le 21.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 231/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Amélioration de la présentation des documents (adoptée le 21.1.1998 ; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 232/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Registre des intérêts (adoptée le 21.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 227/98 Hayoz-Wolf, Herrenschwanden, du 19 novembre 1998: Faut-il supprimer l'heure des questions? (adoptée sous forme de postulat le 21.6.1999).

Motion 200/99 Neuenschwander, Rüfenacht, du 9 septembre 1999: Renforcement du rôle du Grand Conseil dans le domaine des relations extérieures (adoptée le 30.01.2000; prolongation de délai jusqu'en 2003 accordée le 18 novembre 2002).

Motion 103/02 PS (Rickenbacher), du 5 mai 2002: Personnel de la fonction publique: assouplissement des règles sur les incompatibilités (adoptée sous forme de postulat le 16.10.2002).

Ces objets sont traités dans le cadre d'une révision partielle de la législation parlementaire que le Grand Conseil a traitée en novembre (1^{re} lecture).

Médias

Postulat 232/98 Wyss, Berne, du 21 novembre 1998: Le Grand Conseil aux yeux des classes des écoles (adopté le 26.4.1999). Le groupe de travail «Offenes Rathaus» a inclus dans ses activités les thèmes soulevés dans le postulat. La conception générale qu'il a présentée est mise en œuvre par étapes depuis 2002.

Elections et votations

Motion 227/00 Barth, Biel/Bienne, du 22 novembre 2000: Octroi du droit de vote actif aux personnes d'origine étrangère (adoptée sous forme de postulat le 2 avril 2001).

Lors de la session de juin, le Grand Conseil a pris connaissance en l'approuvant d'un rapport que le Conseil-exécutif lui avait présenté sur la question.

2.8.2 Exécution de motions et de postulats

2.8.2.1 Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu

Grand Conseil

Motion 131/02 Zuber, Moutier, du 15 août 2002: Soutien à la Fondation régionale pour la statistique (le point 2 a été adopté sous forme de motion, les points 1 et 3 ont été adoptés sous forme de postulat le 9. 4. 2003).

L'exécution de cette intervention parlementaire est en cours (inscription d'une base légale dans le projet de loi sur le statut particulier; démarches dans le cadre général des institutions communes).

Motion 165/02 Pulver, Berne, du 2 septembre 2002: Adaptation des jetons de présence en cas de réduction du nombre de membres du Grand Conseil à 160 (adoptée sous forme de postulat le 7. 4. 2003).

Motion 166/02 Pulver, Berne, du 2 septembre 2002: Indexation des jetons de présence (adoptée sous forme de postulat le 7. 4. 2003).

Motion 221/02 PS, du 20 novembre 2002: Indemnités des membres du Grand Conseil (adoptée sous forme de postulat le 7. 4. 2003).

Le Bureau du Grand Conseil présentera un rapport à ce sujet en 2004.

Jura bernois et bilinguisme

Motion 134/03 Eberhart, Erlenbach, du 16 juin 2003: Organisation d'ateliers sur le statut particulier du Jura bernois (adoptée le 11. 9. 2003).

Une séance d'information destinée aux membres du Grand Conseil et aux partis a eu lieu le 24 novembre. L'organisation d'autres manifestations est à l'étude.

Motion 175/02 Renggli, Biel, du 3 septembre 2002: Accueil téléphonique en français pour les francophones (adoptée sous forme de postulat le 11. 2. 2003).

Les possibilités d'atteindre l'objectif sont à l'étude.

Postulat 077/03 Pauli, Nidau, Gerber, Biel, Renggli, Biel: Définition de la langue officielle des citoyens et citoyennes du Seeland (adopté le 8. 9. 2003).

La nécessité et, le cas échéant, les modalités d'une solution sont à l'étude.

Conseil-exécutif

Motion 010/03 PRD/UDC, du 10 février 2003 : Réforme gouvernementale (adoptée le 07. 04. 2003).

Les travaux sont en cours et un rapport intermédiaire pourra être examiné en juin 2004 par le Grand Conseil (désignation de la commission en avril 2004).

2.8.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Elections et votations

Motion 091/00 Bolli Jost, Berne, du 3 avril 2000: E-voting (adoptée sous forme de postulat le 4. 9. 2000; prolongation de délai jusqu'en 2004 accordée le 18 novembre 2002).

Un groupe de travail «E-voting», présidé par Madame Muralt Müller, vice-chancelière de la Confédération, est actuellement en activité. L'administration cantonale participe activement aux travaux de ce groupe. Le Conseil fédéral évaluera les projets pilotes des cantons de Genève, Neuchâtel et Zurich dès leur achèvement. Les modifications de loi feront ensuite l'objet d'une procédure de consultation.

Législation

Motion 123/01 Streiff-Feller, Oberwangen, du 7 juin 2001: Accroissement de l'efficience de la procédure législative (les points 1 à 3 ont été retirés; les points 4 à 6 ont été rejetés; les points 7 et 8 ont été adoptés sous forme de postulat le 22. 11. 2001; le Grand Conseil statuera en février 2004 sur la prolongation de délai de deux ans demandée par ACE n° 3519 du 10. 12. 2003).

Les travaux d'exécution sont en cours. Les possibilités de simplifier les procédures ont fait l'objet d'un examen interne à l'administration. Des propositions visant à l'accélération de procédures seront également étudiées dans le cadre de divers projets de réforme.

2.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Jura bernois, bilinguisme

Postulat 269/92 Houriet, Courteley, du 10 décembre 1992: Biliniguisme (adopté le 23. 6. 1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6. 11. 1995).

Postulat 110/93 Graf, Moutier, du 10 mai 1993: Renforcement du rôle de la Délégation pour les affaires jurassiennes (adopté le 2. 11. 1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6. 11. 1995).

Postulat 216/93 Verdon, La Neuveville, du 16 septembre 1993: Mesures visant à garantir une information professionnelle, crédible et axée sur la réalité des faits au sujet des Bernois francophones et de leurs régions (adopté le 16. 3. 1994; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 4. 11. 1996).

Motion 124/94 Aellen, Tavannes, du 5 septembre 1994: Préparer dès maintenant l'autonomie progressive des districts francophones (le point 1 a été adopté et classé; le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 17. 1. 1995).

Motion 172/96 Lecomte, Diesse, du 17 juin 1996: Non au démantèlement de l'administration décentralisée dans le Jura bernois (adopté le 7. 11. 1996; prolongation de délai jusqu'en 2000 accordée le 16. 11. 1998).

Motion 206/00 Lötscher, Biel, du 20 novembre 2000: Forum du bilinguisme (adoptée sous forme de postulat le 29 janvier 2001).

Ces interventions parlementaires seront exécutées dans le cadre du projet de loi sur le statut particulier du Jura bernois et la minorité francophone du district bilingue de Biel. Ce projet, qui a fait l'objet d'une procédure de consultation jusqu'au 30 septembre, sera soumis au Grand Conseil en 2004.

2.9 **Initiatives populaires – état de traitement (aperçu)**

Titre (initiatives)	Début de la collecte des signatures	Aboutissement	Remarques
Initiative populaire «pour des impôts supportables»	22. 10. 2002	19. 02. 2003	

Berne, février 2004

Le chancelier: *Nuspliger*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 24 mars 2004

